

Province de Québec

Municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues

MRC de Montmagny

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil, tenue le 9 février 2009, à la salle de conférence du Centre de la Volière, à vingt heures.

En présence des conseillers :

Madame Nancy Guichard, messieurs Denis Boulanger, Patrice Painchaud, Michel Rousseau, Luc Vézina et Christian Vinet formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Jacques André Roy.

Madame Hélène Painchaud, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

01. Ouverture de la réunion

Monsieur le maire, souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte.

a) Changement de la date de la séance ordinaire du Conseil pour les mois de février et mars 2009

2009-02-01 Report de la séance ordinaire du Conseil pour les mois de février et mars 2009

Considérant qu'à la demande de monsieur le maire, la séance ordinaire du mois de février prévue pour le 2 février a été reportée au 9 février 2009 ;

Considérant qu'un avis de convocation a été remis aux membres du Conseil municipal et un avis public a été affiché aux endroits désignés par le Conseil, le 20 janvier 2009.

Considérant que monsieur le maire demande que la séance ordinaire du Conseil prévue pour le 2 mars 2009 soit reportée au 9 mars 2009 ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Denis Boulanger

Appuyé par madame Nancy Guichard

Et unanimement résolu

Que le Conseil municipal entérine le changement de date de la séance du Conseil municipal du mois de février 2009.

Que la séance ordinaire du mois de mars prévue le 2 mars soit reportée au 9 mars 2009.

Qu'un avis de convocation soit remis aux membres du Conseil municipal et qu'un avis public soit affiché aux endroits désignés par le Conseil, relatifs au changement pour le mois de mars.

Adopté.

02. Adoption de l'ordre du jour

2009-02-02 Adoption de l'ordre du jour

Considérant que l'ordre du jour se lit comme suit :

01. Ouverture de la séance

- a) Changement de la date de la séance ordinaire pour les mois de février et mars 2009

02. Adoption de l'ordre du jour

03. Adoption du procès-verbal du mois de janvier 2009

- a) Suivi au procès-verbal

04. Correspondance

05. Présentation et adoption des comptes

06. Desserte aérienne

07. Traverse L'Isle-aux-Grues-Montmagny

08. Rencontre avec M. Norbert Morin, député de Montmagny-L'Islet

09. Arrérages de taxes municipales 2008

10. Activités du maire

11. Varia

12. Période de questions

13. Levée de la séance

Considérant qu'au point 11 *Varia*, les points suivants sont ajoutés :

- a) Système de son pour le train-balade
- b) Transport d'asphalte

En conséquence ;

Il est proposé par madame Nancy Guichard

Appuyé par monsieur Michel Rousseau

Et unanimement résolu

Que l'ordre du jour soit adopté, le varia restant ouvert.

Adopté.

03. Adoption du procès-verbal

2009-02-03 Adoption du procès-verbal du mois de janvier 2009

Il est proposé par monsieur Luc Vézina

Appuyé par monsieur Christian Vinet

Et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 12 janvier 2009, soit accepté tel que présenté.

Adopté.

a) Suivi au procès-verbal

Les conseillers n'ont aucune question suite à la présentation du procès-verbal.

04. Correspondance

2009-02-04 Contribution financière pour l'équipe de canot à glace Fromagerie Isle-aux-Grues du capitaine Kevin Gagné

Considérant que madame Andréanne Guimont, responsable des communications, équipe de canot à glace *Fromagerie Isle-aux-Grues* du capitaine Kevin Gagné, sollicite une contribution financière de la Municipalité afin de permettre à cette équipe de financer leur participation sur le Circuit international de canot à glace (CICG) pour la saison hivernale 2009 ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Patrice Painchaud

Appuyé par monsieur Denis Boulanger

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues accorde une contribution financière de 100 \$ à l'équipe de canot à glace du capitaine Kevin Gagné.

Adopté.

2009-02-05 Services professionnels en droit municipal

Considérant que la Municipalité a déjà une entente avec Me Daniel Bouchard, avocat pour la société Lavery, De Billy, qui consiste à une formule de services professionnels sous forme d'abonnement à un Service de première ligne ;

Considérant que cette formule donne droit à un accès téléphonique illimité pour répondre à toute question reliée à l'administration de la Municipalité, sans limite quant aux nombres de questions soumises, dans la mesure cependant où les réponses à ces questions n'exigent aucune recherche législative, jurisprudentielle, doctrinale ou autre;

Considérant que cette formule assure la vérification légale des projets de procès-verbaux des réunions du Conseil avant leur adoption finale par le Conseil et formulation de commentaires téléphoniques à la directrice générale, à l'exception cependant de l'analyse de règlement ou de tous documents connexes ou administratifs de la Municipalité (contrats, ententes intermunicipales, etc.) ;

Considérant que le coût annuel de ce service est de 700 \$ par année, taxes et déboursés non inclus, payable en deux versements et que seuls le maire, la directrice générale et l'inspecteur ont accès à ce service ;

En conséquence ;

Il est proposé par madame Nancy Guichard

Appuyé par monsieur Christian Vinet

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues reconduise l'entente intervenue avec Me Daniel Bouchard, avocat, Lavery, De Billy, pour des services professionnels en droit municipal avec une formule sous forme d'abonnement à un Service de première ligne au coût de 700 \$ par année, taxes et déboursés en sus ;

Adopté.

2009-02-06 Promotion de la Mi-Carême

Considérant que madame Édith Rousseau, coordonnatrice, Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues, sollicite la Municipalité pour prendre part à une promotion qui sera publiée dans le journal *Le Peuple Côte-Sud*, incitant les gens à venir assister à l'activité de la Mi-Carême ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Luc Vézina

Appuyé par monsieur Denis Boulanger

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues participe à la promotion pour la Mi-Carême du journal *Le Peuple Côte-Sud* pour un montant de 100 \$, taxes en sus.

Adopté.

Dans une lettre en date du 26 janvier 2009, madame Édith Rousseau, coordonnatrice, Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues, mentionne que le Conseil d'administration de la Corporation demande que soit versée une partie de la subvention annuelle. Suite à une discussion, les membres du Conseil adoptent ce qui suit :

2009-02-07 Location de locaux et d'équipements par la Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues

Considérant que la Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues occupe des locaux (bureau, gymnase et corridor) du Centre de la Volière;

Considérant que la Municipalité fournit des équipements (imprimante, télécopieur, etc.) ;

Considérant que la Corporation utilise les locaux pour une période de six mois pour y installer ses expositions thématiques, couvrant ainsi la préparation des expositions et la saison touristique ;

Considérant que la Corporation utilise le train-balade pour effectuer des visites guidées de l'Isle-aux-Grues ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Patrice Painchaud

Appuyé par monsieur Christian Vinet

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues facture un montant de 8 000 \$ à la Corporation de développement touristique réparti comme suit :

- 2 000 \$ pour la location de locaux pour le bureau et pour les équipements fournis
- 4 000 \$ pour la location des locaux pour les expositions thématiques
- 2 000 \$ pour la location du train-balade

Adopté.

2009-02-08 Aide financière à la Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues

Considérant que la Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues est un organisme sous l'égide de la Municipalité ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Patrice Painchaud

Appuyé par monsieur Christian Vinet

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues autorise une dépense prévue au budget de l'ordre de 8000 \$ pour la Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues.

Qu'un premier versement de 2 000 \$ soit effectué dans le mois courant et qu'un versement au montant de 6 000 \$ soit effectué le 30 avril 2009.

Adopté.

2009-02-09 Offres de services – Taxes à la consommation

Considérant que Raymond Chabot Grant Thornton présente à la Municipalité une offre de services pour un mandat de consultation dans le domaine de la taxe sur les produits et services ;

Considérant que les honoraires pour ce mandat sont fixés à 500 \$, taxes en sus ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Christian Vinet

Appuyé par monsieur Denis Boulanger

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues accepte l'offre de services de Raymond Chabot Grant Thornton et confirme le mandat aux coûts ci-haut mentionnés.

Que monsieur Jacques André Roy, maire, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité tout document relatif à ce mandat.

Adopté.

2009-02-10 Achat de plants de rosiers

Considérant que l'Association de fibromyalgie, région Chaudière-Appalaches, offre la possibilité de se procurer des plants de rosiers ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Michel Rousseau

Appuyé par madame Nancy Guichard

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues se procure 10 plants de rosiers au coût de 9,98 \$, l'unité, taxes en sus.

Que la moitié de ces plants servent à enjoliver le Centre de la Volière et l'autre la gare fluviale.

Que le coût de cet achat soit assumé à parts égales entre le budget municipalité et le budget traversier.

Adopté.

2009-02-11 Embauche de préventionnistes

Considérant que la Municipalité a publié une offre d'emploi pour l'embauche d'un préventionniste;

Considérant que la personne devra suivre une formation, effectuer des visites de résidence selon les exigences du Schéma de couverture des risques en sécurité incendie, compléter les rapports et faire le suivi des dossiers ;

Considérant que madame Annie Gagnon et monsieur Éric Gagnon ont posé leur candidature pour occuper ce poste ;

Considérant que monsieur le maire mentionne que les deux candidats pourraient être embauchés et partager la tâche puisque plusieurs résidences devront être inspectées ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Denis Boulanger

Appuyé par monsieur Christian Vinet

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues embauche madame Annie Gagnon et monsieur Éric Gagnon pour suivre une formation dans le but d'occuper le poste de préventionniste.

Que la Municipalité assume les frais de déplacement pour la formation.

Que le taux horaire fixé pour le poste de préventionniste soit de 10 \$ /l'heure.

Adopté.

Dans une lettre en date du 2 février 2009, madame Denise Vézina fait part de son intention de ne plus assumer l'entretien ménager du Centre de la

Volière et de la gare fluviale. Une offre d'emploi pour le poste de préposé à l'entretien sera affichée dans différents endroits et publiée sur le site Internet.

Pour faire suite à la demande de Ferme Dency S.E.N.C., la Commission de protection du territoire agricole du Québec autorise l'aliénation en faveur de Ferme Dency S.E.N.C., d'une partie du lot 3 475 037 d'une superficie approximative de 13,94 hectares ainsi que l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit pour la construction d'une résidence et de ses accessoires, d'une partie du lot 3 475 037 d'une superficie de 3 000 mètres carrés.

Les documents suivants sont présentés aux membres du Conseil

- Compte-rendu de la réunion pré-saison hivernale 2008-2009 (entrepreneurs et municipalités) du ministère des Transports du Québec.
- Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration de la Corporation de développement touristique, tenues respectivement le 10 décembre 2008 et le 21 janvier 2009.

05. Présentation et adoption des comptes

2009-02-12 Présentation et adoption des comptes

Considérant que les conseillers ont vérifié les différentes factures et que la liste des comptes pour le mois de février 2009, préparée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, en date du 2 mars 2009 est remise aux membres du Conseil et qu'ils en ont pris connaissance ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Denis Boulanger

Appuyé par monsieur Luc Vézina

Et unanimement résolu

Que la liste des comptes pour le mois de février 2009 soit approuvée pour un montant de 31 826,46 \$.

Adopté.

06. Desserte aérienne

Monsieur le maire fait part aux conseillers d'une demande de monsieur Jean Gosselin, président, Air Montmagny, relative à l'heure de départ de Montmagny en fin de journée. Depuis le 1^{er} février, le départ de la desserte aérienne s'effectue à 16 h 40 et monsieur Gosselin demande que l'heure du départ de Montmagny soit à 16 h 15 en même temps que le vol pour les étudiants. Suite à une discussion, les membres du Conseil conviennent que l'horaire qui est en vigueur depuis le 1^{er} février doit demeurer.

07. Traverse L'Isle-aux-Grues-Montmagny

Monsieur le maire mentionne que pour la troisième année, un service de desserte aérienne estivale sera en fonction en complément du service du traversier. L'horaire des vols fera partie intégrante de l'horaire de la traverse L'Isle-aux-Grues-Montmagny pour la saison 2009.

08. Rencontre avec M. Norbert Morin, député de Montmagny-L'Islet

Monsieur le maire convoque les membres du Conseil à une rencontre avec le député de Montmagny-L'Islet, monsieur Norbert Morin, mercredi le 18 février à 8 h 30. Le Conseil d'administration de la Corporation de développement touristique de L'Isle-aux-Grues sera invité à se joindre à la rencontre à partir de 10 h.

09. Arrérages de taxes municipales 2008

2009-02-13 Arrérages de taxes municipales 2008

Considérant que la liste des taxes impayées pour 2008, préparée par la directrice générale est remise aux conseillers ;

Considérant que le montant des taxes impayées s'élève à 3 867,18 \$;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Michel Rousseau

Appuyé par monsieur Christian Vinet

Et unanimement résolu

Que les arrérages de taxes municipales pour l'année 2008 soient inclus sur les comptes de taxes municipales 2009, les intérêts en sus.

Adopté.

10. Activités du maire

Monsieur le maire fait un bref compte-rendu des activités auxquelles il a participé :

13 janvier	Conseil des maires de la MRC de Montmagny
14 janvier	Négociations avec le syndicat des employés de la traverse L'Isle-aux-Grues-Montmagny
21 janvier	Réunion de travail avec les conseillers pour préparer l'horaire de la traverse L'Isle-aux-Grues-Montmagny.

11. Varia

a) Système de son pour le train-balade

Monsieur Michel Rousseau s'informe de la procédure pour une réclamation d'assurance pour le système de son du train-balade qui a été réduit en cendre lors de l'incendie du garage Gilles Roy. Monsieur le maire indique que la Municipalité ne peut avoir recours aux assurances puisque la valeur est trop basse versus la franchise. Suite à une discussion, les membres du conseil suggèrent que la coordonnatrice de la Corporation demande des soumissions dans le but de remplacer les équipements incendiés.

b) Travaux d'asphaltage

Monsieur Luc Vézina demande des informations concernant le dossier du transport d'asphalte pour des travaux majeurs qui devraient avoir lieu à l'été 2009. Monsieur le maire mentionne que des pourparlers sont en cours pour l'utilisation d'un chaland tiré par un remorqueur.

09. Période de questions

10. Levée de la séance

2009-02-14 Levée de la séance ordinaire du Conseil

**Il est proposé par monsieur Patrice Painchaud
Appuyé par monsieur Luc Vézina
Et unanimement résolu**

Que la séance ordinaire du Conseil soit levée à 21 h 50, l'ordre du jour étant épuisé.

Adopté.

Jacques André Roy, maire

Hélène Painchaud, dir.gén. et sec